

## Démarche à effectuer avant une demande de bourse de collège

## Avant toute demande de bourse de collège :

Effectuer obligatoirement une déclaration sur les revenus de l'année 2023, **même si vous êtes non imposable**, ou si vous êtes arrivé en France entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 juillet 2023.

<u>Important</u>: vous devez déclarer tous les enfants du foyer

## Comment déclarer?

par internet via le site <a href="https://www.impots.gouv.fr/accueil">https://www.impots.gouv.fr/accueil</a>

Οu

> au format papier : en allant au centre des impôts proche de votre domicile

## Quand faire la déclaration 2024?

- > par internet : ouverture du service le **11 avril 2024** et jusqu'à la date limite du :
  - o 23 mai 2024 pour le département de l'Ain
  - o 30 mai 2024 pour le département de la Loire
  - o 6 juin 2024 pour le département du Rhône
- version papier : jusqu'au 21 mai 2024